

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 janvier 2016 – Leigneux

Nombre de sièges : 31 - Nombre de sièges pourvus : 31
Nombre de conseillers titulaires présents : 26 : Nombre de conseillers titulaires absents : 5
Nombre de conseillers suppléants présents dotés du droit de vote : 2 : Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 30

Ailleux : MULTEAU Jean-Marie,
Arthun : BALDINI Josiane, CHENOT Claude (suppléant sans pouvoir de vote)
Boën sur Lignon : ROCHETTE Pierre-Jean, CHAZELLE Laure, JANUEL Roland, DECHAVANNE Alice, REGEFFE Robert, MOULLIER Lucien,
Bussy-Albieux : VIAL Bernard, LEFEBVRE Georgette (suppléante sans pouvoir de vote),
Cezay : COUDOUR Hubert,
Débats Rivière d'Orpra : BARTHELEMY André, CHARBONNIER Jean-Louis (suppléant sans pouvoir de vote)
Leigneux : MIOCHE Bernard, PEAN Laurent (suppléant sans pouvoir de vote)
L'Hôpital sous Rochefort : COSTON Pascal (suppléant)
Marcilly le Châtel : PERRIN Danie, GOUBY Thierry, ELICOT Adeline
Marcoux : VERDIER Pierre, JUSTE Bernard (suppléant sans pouvoir de vote)
Montverdun : CHARLIN Emmanuel
Saill sous Couzan : BUISSON Ludovic, DAVAL Christine,
Saint Etienne Le Molard : JOURJON Michelle, FOREST Pierre,
Saint Laurent-Rochefort : THOMAS Gilles, REYNAUD André (suppléant sans pouvoir de vote)
Saint Sixte : ESSERTEL Philippe,
Sainte Agathe la Bouteresse : DREVET Pierre, PARDON Nicole
Sainte Foy Saint Sulpice : MIOMANDRE Mickaël,
Trelins : DURRIS Roland (suppléant)
Excusés :
BENOIT Roland (Ailleux), CHARRET Claude (Cezay), RAVEL Jean-Paul (Trelins)

Mandants	commune	Mandataires	commune
SOULIER Mathilde	Boën sur Lignon	ROCHETTE Pierre-Jean	Boën sur Lignon
MATRAT Martine	Montverdun	CHARLIN Emmanuel	Montverdun

M. le Président Pierre DREVET souhaite la bienvenue à tous les conseillers communautaires présents. Il donne ensuite la parole à M. Le Maire de Leigneux, M. Bernard MIOCHE Vice-Président. Ce dernier ne souhaite pas présenter sa commune mais souligne toutefois que son nombre d'habitants, après une légère baisse, est quelque peu remonté à 408 habitants ; il est heureux d'accueillir le conseil et souhaite une bonne soirée de travail à tous.

M. Le Président fait état des pouvoirs donnés pour cette séance et déclare ensuite la séance ouverte. Il propose un point supplémentaire à l'ordre du jour avec un dossier sur l'économie. Il précise que M. Pierre-Jean ROCHETTE Vice-Président aura un peu de retard.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 10 décembre 2015

Le compte-rendu joint à la convocation n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

2. Environnement

a. Attribution du marché d'acquisition de conteneurs pour la collecte sélective

M. le Président rappelle que le conseil du 09/07/2015 avait validé le principe de la consultation pour l'achat de bacs roulants pour la collecte sélective. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 22 octobre 2015 sur le site internet du Conseil Départemental de la Loire, ainsi que sur le BOAMP ; il a également été affiché dans nos locaux et sur notre site internet. Les candidatures étaient attendues pour le 23 novembre 2015 à 12h. Le délai de validité des offres est de 90 jours. La commission d'examen des offres s'est réunie le 12/01 et a proposé un classement des 5 offres reçues. Les critères d'analyse des offres étaient le prix noté sur 70 et la valeur technique notée sur 30. Une négociation a été faite auprès des 4 premières entreprises ; après rabais, les offres ont été classées à nouveau. Il est ainsi proposé de retenir l'entreprise arrivée en 1^{ère} position, à savoir SSI SCHAEFFER pour un montant de 181 340 € HT.

M. le Président informe l'assemblée que la communauté de communes de Feurs en Forez a retenu cette même entreprise. Les bacs ont pu être testés, des échantillons ayant été demandés. Ils correspondent en tout point au cahier des charges qui avait été défini.

Après vote à mains levées, par 29 voix pour et une abstention, l'entreprise SSI Schaeffer est retenue.

b. Demande de subvention Ecofolio

M. Le Président précise qu'Ecofolio est l'éco-organisme des papiers. Son objectif principal est de contribuer au fonctionnement, à la pérennisation et au développement de la filière des papiers. Dans

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 janvier 2016 – Leigneux

le cadre de l'appel à projet « accompagnement au changement » de cet éco-organisme au titre de 2016, une aide est sollicitée sur l'acquisition des conteneurs pour la collecte sélective. Après vote à mains levées, à l'unanimité, cette demande de subvention est approuvée.

c. Approbation d'un avenant au marché déchèterie

M. Le Président rappelle à l'assemblée que le marché de location de bennes, transfert, traitement des matériaux et gardiennage de notre déchèterie comporte 9 lots. Il a débuté le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 3 ans ; il est renouvelable 3 fois 1 an.

Le nombre de visites à la déchèterie est croissant d'année en année. Afin de faciliter l'accueil du public, il est proposé que les horaires d'ouverture soient élargis au mercredi matin en période estivale de 9h à 12h, comme prévu dans le cadre du budget prévisionnel 2016.

M. Le Président commente les chiffres d'évolution de la fréquentation et du tonnage à la déchèterie. :

	2013	2014	2015	2016
Nb d'heures d'ouverture	1 954	1 897	1 877	2 100
Nb d'entrées	32 237	36 420	44 437	
Nb d'entrées/hab	2,41	2,68	3,24	
Tonnage collecté	3 128	3 491	3 315	
En kg/hab/an	234	257	241	

Compte tenu de ces 3 heures d'ouverture supplémentaire en période estivale, le lot n°1 « gardiennage du site et accueil du public » attribué à l'entreprise SUEZ environnement doit faire l'objet d'un avenant. La commission d'appel d'offres du 12 janvier a approuvé cet avenant.

Le montant initial du lot est de 61 665,50 € HT. Le montant de l'avenant proposé est de 5 988,50 € HT. Le nouveau montant du lot sera de 67 654 € HT soit 72 389,78€ TTC.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, cet avenant est approuvé.

d. Modification du règlement de la déchèterie

M. le Président propose de modifier le règlement intérieur de la déchèterie pour tenir compte des nouveaux horaires adoptés et mettre à jour la rubrique des déchets acceptés et les règles de comportement des usagers. La dernière actualisation du règlement date de juin 2013.

Les nouveaux horaires précédemment votés modifient l'article 3. De nouveaux déchets sont acceptés ce qui modifie l'article 4 (meubles usagés et plastique dur) ; l'article 10 sur le comportement des usagers précisera également l'interdiction de fumer. Cette interdiction s'explique par rapport aux déchets toxiques présents sur le site dont certains sont inflammables et aussi par rapport à la benne cartons.

A la demande de M. Jean-Louis CHARBONNIER, conseiller communautaire suppléant pour Débats Rivière d'Orpra, qui est une question récurrente, M. le Président rappelle que la plateforme des déchets verts n'est pas accessible au public, car cela supposerait un gardiennage supplémentaire pour la surveillance des apports et en tout état de cause le dossier initial de création de la plateforme n'a pas été prévu pour à sa création. Il rappelle que la qualité du broyat issu de ces déchets verts est très importante pour les agriculteurs qui l'acceptent sur leurs exploitations, les risques de déchets plastiques ou de barbelés pour les bovins sont importants. Les apports dans la benne permettent une meilleure surveillance.

M. Pierre VERDIER, Maire de Marcoux, ne comprend pas cette décision, les apports réalisés en petit camion supposent un déchargement manuel des usagers, qui pour certains ne reviennent pas et pratiquent du coup l'écobuage. Il ne considère pas que la surveillance des apports dans la benne soit possible et pense que le gardien peut du haut de quai surveiller les apports qui se feraient directement sur la plateforme. Il constate que notre déchèterie est la seule où l'on dépose les déchets verts dans une benne.

M. le Président rappelant la fréquentation constatée actuellement sur la déchèterie, en moyenne une personne à la minute, ne peut pas laisser dire qu'il est possible de surveiller des apports qui se feraient directement sur la plateforme. La qualité du broyat et son évacuation pour les exploitations agricoles nous permettent des débouchés intéressants pour ces déchets et à moindre coût.

Règlementairement, il est rappelé que la plateforme est une installation classée, comme la déchèterie, et donc la déclaration faite à l'origine à la Préfecture repose sur une interdiction au public. Si la plateforme devait être ouverte au public, cette déclaration devrait être modifiée au niveau de la

Préfecture ce qui supposerait des études d'impact sur l'environnement, un dossier loi sur l'eau et des aménagements complémentaires. La surveillance devrait être réalisée en bas de quai, le déchet plastique étant le plus compliqué à gérer au niveau des déchets verts, car une fois broyé il se retrouve mélangé avec des risques avérés pour les exploitations agricoles.

Après vote à mains levées, par 28 voix pour et deux abstentions, le règlement modifié tel que présenté est validé.

3. Etude pré-opérationnelle centre-bourg Boën sur Lignon : attribution du marché d'étude

M. MIOCHE, Vice-Président, rappelle que le conseil du 14/10/2015 avait validé le principe d'un groupement de commande avec la commune de Boën et la consultation pour lancer une étude pré-opérationnelle de valorisation urbaine et de l'habitat suite au dossier AMI (appel à manifestation d'intérêt) centre-bourg. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 9 novembre 2015 sur le site internet du Conseil Départemental de la Loire ; il a également été affiché dans nos locaux et sur notre site internet. Les candidatures étaient attendues pour le 4 décembre 2015 à 12h. Le délai de validité des offres est de 90 jours. Les 3 bureaux d'études ont été auditionnés. La commission d'examen des offres s'est réunie le 12/01 et a proposé un classement des 3 offres reçues et une entreprise attributaire. Il rappelle que les critères d'analyse des offres sont le prix noté sur 35 et la valeur technique notée sur 65. L'entreprise classée en n°1 est le bureau d'étude URBANIS avec une offre de prix à 58 365 €HT avec des subventions de l'Etat et de la Région à hauteur de 80%

Après vote à mains levées, par 29 voix pour et une abstention, le marché d'étude est attribué à URBANIS.

4. Projet de restructuration du complexe sportif

M. Thierry GOUBY, 1^{er} Vice-Président, présente l'état d'avancement de ce projet. Le dossier de consultation des entreprises réalisé par notre maître d'œuvre (E. Crémone) pour la tranche de restructuration de l'ancien gymnase, appelé bâtiment B, comprend 10 lots de travaux. L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) est publié depuis le 19/01/16 avec une date de remise des offres au 22/02 à 12h dans la perspective d'une décision en conseil du 10/03 sur l'attribution du marché de travaux. Faisant suite à la remarque de M. VERDIER sur l'AAPC initialement transmis qui ne comprenait pas lots de travaux, il est précisé que le nouvel AAPC modifié détaillant les 10 lots a été transmis dans l'après-midi même aux mairies. Les lots sont les suivants : Lot 1 Maçonnerie, lot 2 Etanchéité toiture, lot 3 Menuiserie, lot 4 Plâtrerie peinture, lot 5a Plomberie, lot 5b Chauffage, lot 6a Carrelage, lot 6b Sol sportif, lot 7 Electricité, lot 8 Désamiantage.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : début des travaux le 11/04/2016 pour l'étanchéité (durant les vacances scolaires) et le 17/05/2016 pour le désamiantage des dalles du sol (fermeture totale du bâtiment), fin de travaux au 30/07/16, soit un délai d'exécution de 4 mois. Il a été imaginé pour perturber le moins possible le fonctionnement du complexe sportif qui comprenant 2 bâtiments, pourra toujours être mis à disposition pour partie aux scolaires et aux associations. Il est rappelé que le salon de l'économie locale en pays d'Astrée (SELPA) est prévu dans l'intervalle le week-end du 1^{er} mai.

M. le 1^{er} Vice-Président remercie les 2 élus qui ont accepté d'aider au suivi du chantier en plus du maître d'œuvre et des techniciens de la communauté : M.M. André BARTHELEMY, Maire de Débats Rivière d'Orpra, et Pierre VERDIER Maire de Marcoux.

a. demande de subvention au Département de la Loire au titre du Contrat Territorial de Développement

L'aide du Département de la Loire pour ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat Territorial de Développement (CTD) signé en 2012. La communauté de communes a 4 ans pour démarrer les 3 opérations prévues au contrat : le pôle petite enfance, le complexe sportif et le château de Goutelas. Il est aujourd'hui proposé une nouvelle répartition du reliquat de l'enveloppe de 600 000 euros de subvention obtenue dans le cadre du CTD.

600 000 € obtenus	Répartition initiale	Répartition proposée
Pôle petite enfance	300 000	300 000
Château de Goutelas	220 000	160 000
Complexe sportif	80 000	140 000

La répartition proposée est différente pour tenir compte de nos propres arbitrages financiers dans le cadre du plan de mandat 2014-2020 et du programme pluriannuel d'investissement présenté. Le Département souhaite également que nous puissions réaliser l'aire d'athlétisme qui a été supprimée à la construction du lycée et de la cité scolaire. M. le 1^{er} Vice-Président rappelle en effet que le dossier

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 janvier 2016 – Leigneux

du complexe sportif comprenait 3 tranches : la restructuration du bâtiment B, la réalisation d'une aire d'athlétisme et la construction d'un local technique. Il s'agit donc de voir dans le cadre de notre budget si la réalisation de l'aire d'athlétisme peut être financée en plus des travaux de restructuration déjà inscrits. A ce jour les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

TRANCHES	€uros HT
Travaux bâtiment B	563 580,00
Aire d'athlétisme	165 000,00
Etudes et maîtrise d'oeuvre	97 000,00
	825 580,00

Après vote à mains levées, à l'unanimité, cette demande de subvention au Département de la Loire est approuvée.

b. demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux DETR 2016

Notre dossier a déjà fait l'objet de plusieurs refus de l'Etat au titre de la DETR ou du centre national pour le développement du sport CNDS. Déposé en 2015, le dossier a été maintenu sur suggestion de l'Etat pour examen en 2016 ; il convient de confirmer notre demande de subvention. Il est donc proposé de déposer une nouvelle demande de subvention à l'Etat via la DETR, dotation d'équipement des territoires ruraux sur la base du plan de financement suivant, se limitant donc aux 2 tranches de travaux de la restructuration du bâtiment B et de réalisation de l'aire d'athlétisme. Le taux de la DETR peut varier de 20 à 35%, le taux maximum sera sollicité.

PLAN DE FINANCEMENT	825 580 € HT		Autofinancement
Région	34 089	4%	
Département	140 000	17%	
Etat DETR hyp mini	165 116	20%	486 375 - 59%
Etat DETR hyp maxi	288 953	35%	362 538 - 44%

Après vote à mains levées, à l'unanimité, cette demande de subvention à l'Etat est approuvée.

5. Château de Goutelas : demande de subvention au Département de la Loire au titre du Contrat Territorial de Développement

Comme vu précédemment pour le complexe sportif, Mme Christine DAVAL, Vice-Présidente, propose d'approuver un nouveau montant de subvention du Département pour le projet du château de Goutelas à raison de 160 000 €. Elle rappelle qu'une dérogation avait été obtenue pour réaliser les travaux d'alarme incendie et que les travaux d'accessibilité ont été attribués en décembre dernier, sauf pour le lot serrurerie. Compte tenu de l'aide obtenue de la Région (120 000 € - 40% de 300 000 € maxi) et de l'enveloppe possible de 160 000 € du Département, un chiffrage des travaux d'amélioration des chambres du 2^{ème} étage a été réalisé. L'estimatif est arrivé cette semaine, il permet de rester dans l'enveloppe allouée au départ.

Le plan de financement serait le suivant :

Honoraires	63 800,00 €			
Travaux réalisés alarme incendie	61 000,00 €			
Travaux accessibilité et sécurité	139 200,00 €	Région CDDRA	33,23%	120 000,00 €
Travaux amélioration 2ème étage	97 070,00 €	Département	44,31%	160 000,00 €
	361 070,00 €	Ccpa	22,45%	81 070,00 €

Après vote à mains levées, à l'unanimité, cette demande de subvention de 160 000 € au Département de la Loire dans le cadre du CTD est approuvée.

6. Très haut débit avec le SIEL : validation du calendrier de déploiement

M. le 1^{er} Vice-Président précise qu'il présentera ce dossier en binôme avec M. Robert REGEFFE, conseiller communautaire pour Boën sur Lignon et personne-ressource pour le dossier du THD42 à l'échelle de notre communauté. Il rappelle que l'objet de la décision est de valider le calendrier de déploiement, que ce projet de THD est ambitieux et important sur la Loire, qu'il couvre l'ensemble des territoires qui ne sont pas pris en charge par les opérateurs et que nous bénéficions, par le SIEL,

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 janvier 2016 – Leigneux

syndicat intercommunal des énergies de la Loire, d'une formule qui permet une péréquation financière entre l'ensemble des communautés du territoire. Il rappelle que la précédente réunion de conseil communautaire de décembre a validé un emprunt de 2 millions d'euros nécessaire au financement d'une partie du coût des travaux du THD sur notre pays d'Astrée. Après avoir validé la partie financière, il s'agit de valider un calendrier de déploiement des travaux. La première proposition du SIEL étalait les travaux sur 4 ans, il leur avait été demandé de ramener la durée des travaux sur un minimum de 2 ans et aujourd'hui le déploiement proposé est sur un calendrier intermédiaire de 3 ans entre 2016 à 2018.

Années de déploiement	PM dans CCPA	PM Hors CCPA	Nbr Prises	Prises par année	% nombre total de Prises	Budget en € HT
2016	-	57	100	3 362	42,7%	1 681 000
	-	63	332			
	61(NRO)	-	1 285			
	80	-	1 346			
	-	84	82			
	-	48 (sous réserve)	216			
	-	50 (sous réserve)	1			
2017	58 (NRO)	-	1 104	2 417	30,7%	1 208 500
	62	-	712			
	81	-	601			
2018	60	-	785	2 099	26,6%	1 049 500
	59	-	1 314			
TOTAL			7 878			3 939 000

PM point de mutualisation / NRO nœud de raccordement optique

(*) l'année de déploiement ne correspond pas à l'année d'accès au service THD pour les administrés : il y a un décalage dans le temps pour le raccordement jusqu'aux bâtiments.

Le calendrier présenté est celui des travaux d'infrastructure et d'aménagement du réseau de fibre optique. Le raccordement terminal chez l'habitant et l'abonnement après commercialisation se feront forcément en décalage par rapport à ce calendrier en fonction des fins de chantier de chaque PM. Le délai n'est pas encore connu, même si on a l'expérience de la commune de Bonson qui a été pilote sur ce dossier avec la difficulté constatée pour intéresser un opérateur.

M. André REYNAUD, conseiller communautaire suppléant pour St Laurent Rochefort rappelle les objectifs affichés de l'Etat que chacun soit raccordé en 2020 mais estime que le calendrier prendra du retard. M. le 1^{er} Vice-Président rappelant que le département de la Loire est pilote en la matière pense que le calendrier devrait malgré tout être assez rapide et que l'objectif de 2020 sera atteint sur nos territoires. Il fait état de la visite organisée la semaine dernière sur St Jean Soleymieux et commente des photos de PM, sortes de transformateurs avec les câblages en fibre optique à l'intérieur, fibre dont on dit qu'elle a une durée de vie illimitée.

A la demande de M. VERDIER, M. REGEFFE précise que chaque PM fera l'objet d'une réception, qui détermine le plan de financement puisque cette réception déclenche la facturation par le SIEL des travaux correspondants. Commence alors la procédure d'homologation au niveau de l'ARCEP, agence de régulation des communications électroniques et des postes, qui peut durer entre 6 et 8 mois. Il rappelle que la Loire est un des 3 départements pilotes au niveau national avec notamment l'expérience de la précédente délégation de service public en la matière depuis 2005 avec LOTIM et la desserte des zones d'activités où les 50 millions d'euros investis à l'époque sont aujourd'hui rentabilisés. Notre projet répond de manière concrète et définitive à l'objectif de relier tous les français au THD.

M. Robert REGEFFE élu-référent pour ce projet en rappelle l'historique et proposera un dossier d'information à évoquer lors d'une prochaine réunion, avec les différentes précautions à prendre compte tenu des enjeux économiques importants et les arguments à présenter aux demandes des administrés. Il recommande d'ailleurs la plus grande prudence car il y a encore aujourd'hui un certain nombre d'aléas. Entre la phase APS avant-projet sommaire et la phase APD avant-projet définitif, il y aura un travail important commune par commune, de validation du nombre précis de prises à prévoir, incluant les anticipations de nouvelles constructions, de projets communaux Ce travail conditionne la

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 janvier 2016 – Leigneux

réussite financière du projet. Il précise que quand la fibre optique est déployée, 80% des coûts sont des coûts d'infrastructures : tranchées, poteaux ... la fibre en elle-même n'est pas le poste le plus onéreux. Il estime que ce projet est plus que structurant avec un département disposant de nombreux savoir-faire culturel, mécanique et professionnel extraordinaires avec des entreprises leaders depuis des décennies dans le domaine de l'optique (ex Angénieux devenu Thalès), avec des écoles d'ingénieurs. Il s'agit de réelles opportunités pour développer le monde rural ; de par son propre passé professionnel, il ne pensait pas que les choses pourraient évoluer aussi rapidement. L'engagement de l'Etat a été obtenu, M. le Préfet a précisé lors de la réunion au SIEL le 15/01 dernier qu'il n'avait encore jamais vu un tel engagement signé de 65 millions d'euros.

Ce projet va permettre d'offrir à nos concitoyens de nombreuses opportunités d'un point de vue économique, hospitalier, éducatif avec des projets ambitieux possibles.

Pour la commercialisation, il proposera une adhésion à une association des villes et des collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel, présidée par un Maire de l'Ain, pour profiter des effets d'expérience.

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que suite au groupe projet du 22 décembre, un dossier complet a été envoyé à chaque commune avec la demande de désigner des élus référents ; à l'échelle du pays d'Astrée, notre « point de raccordement » est donc Robert REGEFFE avec une adresse électronique dédiée qui a été créée spécifiquement thd42@pays-astree.com.

A la demande de M. CHARBONNIER il est précisé que la fibre est prévue jusqu'à chez l'habitant, comme la prise de téléphone que l'on peut trouver aujourd'hui dans une maison, à condition que le chemin d'accès le permette (gaine, câble...) ; à la demande de M. MIOCHE, il est précisé que si l'infrastructure est en aérien, la fibre suivra l'aérien (ligne électrique ou téléphonique). M. Gilles THOMAS, Maire de St Laurent Rochefort, fait état en effet du raccordement en cours sur sa commune en lien avec le PM 57 hors communauté de communes via La Valla, la grande majorité se fait en aérien via la ligne électrique. S'agissant des risques liés aux intempéries, ils seront les mêmes hormis les orages, la fibre n'étant pas concernée par ce phénomène. Très peu de nouvelles infrastructures devraient être prévues sur notre territoire : il y a des accords avec ERDF, avec France Télécom, et chaque fois qu'il y a des infrastructures d'énergie existantes. De même, M. CHARBONNIER demande ce qu'il en sera dans la maison si le relais est pris par du cuivre ; au-delà de 10 m, il y aura vraisemblablement des pertes et le bénéfice de la fibre sera amoindri.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le calendrier de déploiement tel que présenté est adopté.

M. le Président remercie pour la présentation. Il rappelle l'enjeu de ce projet et souligne toute l'importance du comptage précis des prises pour ne pas subir des différentiels de coût trop importants.

7. Convention avec la DRAC : proposition de répartition d'une 2^{ème} enveloppe de la subvention de l'Etat

M. MIOCHE, Vice-Président, rappelle la 1^{ère} répartition de la subvention Etat décidée en conseil du 12/11 dernier, les réunions avec les acteurs culturels et le programme imaginé. Une nouvelle répartition du reliquat de la somme de 30 000 € qui nous a été accordée est proposée entre les différents projets prévus sur le 1^{er} semestre 2016 au fur et à mesure de leur avancement. Des conventions vont être engagées avec les structures concernées. Il rappelle que le thème fédérateur maintenu pour notre parcours de découverte des arts et de la culture est celui des sons du territoire : écouter, ouïr le territoire avec pour cette année l'axe des contrastes et des différences. Il est proposé de soutenir les projets suivants :

Nom	Projet	Coût prévisionnel	Subvention Etat
Equit'Astrée / Ecole de musique	Circuit musical et équestre	6 500 €	2 200 €
Trois p'tites notes de musique	Ouïr le paysage	6 480 €	3 000 €
Médiathèque Bernard Chapelon	Ateliers d'écriture créative	3 270 €	1 000 €

Après vote à mains levées, par 29 voix pour et une abstention, la répartition telle que proposée est approuvée.

8. Modification dans la désignation de nos représentants

M. GOUBY, 1^{er} Vice-Président, informe l'assemblée que compte tenu de la nouvelle désignation de conseillers communautaires pour Boën sur Lignon et d'une demande de Marcilly le Châtel, des modifications doivent intervenir dans la composition de notre bureau communautaire et dans la

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 janvier 2016 – Leigneux

désignation de nos représentants à la commission de délégation de service public. Il salue la présence de Mme Laure CHAZELLE et de M. Roland JANUEL, nouveaux conseillers communautaires pour Boën sur Lignon.

A l'unanimité, la composition suivante du **bureau** est validée :

Ailleux : MULTEAU Jean-Marie,

Arthun : BALDINI Josiane,

Boën sur Lignon : ROCHETTE Pierre-Jean (2^{ème} Vice-Président, JANUEL Roland

Bussy-Albieux : VIAL Bernard,

Cezay : COUDOUR Hubert,

Débats Rivière d'Orpra : BARTHELEMY André,

Leigneux : MIOCHE Bernard (3^{ème} Vice-Président)

L'Hôpital sous Rochefort : GUILLIN Dominique,

Marcilly le Châtel : ELICOT Adeline, GOUBY Thierry (1^{er} Vice-Président),

Marcoux : VERDIER Pierre,

Montverdun : BRUN Michel,

Saill sous Couzan : BUISSON Ludovic, DAVAL Christine (4^{ème} Vice-Présidente),

Saint Etienne Le Molard : JOURJON Michelle

Saint Laurent-Rochefort : THOMAS Gilles,

Saint Sixte : ESSERTEL Philippe,

Sainte Agathe la Bouteresse : DREVET Pierre (Président), PARDON Nicole

Sainte Foy Saint Sulpice : MIOMANDRE Mickaël

Trelins : RAVEL Jean-Paul

Soit 22 membres en exercice.

A l'unanimité, la désignation de Mmes BALDINI Josiane, PERRIN Danie et M.M. BUISSON Ludovic, GOUBY Thierry, REGEFFE Robert comme membres titulaires et de Mmes CHAZELLE Laure, DAVAL Christine, JOURJON Michelle et M.M. MULTEAU Jean-Marie, VERDIER Pierre comme membres suppléants de la **commission de DSP délégation de service public** a été validée.

A l'unanimité, la désignation de Mme DAVAL Christine comme représentant titulaire et M. REGEFFE Robert comme représentant suppléant au **conseil d'administration du collège** de la cité scolaire à Boën sur Lignon a été validée.

A la demande de la commune de St Etienne le Molard, du fait de la démission d'un élu, à l'unanimité, la désignation de M. LAVAL Bertrand comme délégué titulaire et de Mme LUCOT Nicole comme délégué suppléant pour la compétence rivière au syndicat mixte du bassin versant du Lignon **SYMILAV** a été validée.

A l'unanimité, Mme JOURJON Michelle a été désignée comme membre de la **CLECT** commission locale d'évaluation des charges transférées pour la commune de St Etienne le Molard.

9. Economie : vente d'une parcelle du parc d'activités de Champbayard

M. Pierre-Jean ROCHETTE, Vice-Président, aborde ce point qui a donc été rajouté à l'ordre du jour ; il précise avoir consulté le groupe projet par messagerie dans l'urgence et n'a reçu aucune opposition de ses membres. Il s'agit de valider la vente d'une parcelle déjà évoquée en groupe projet pour la création d'une piste pour auto-école, à l'arrière de Tecnic Toiture, d'une parcelle d'au moins 1 548 m² de terrain, soit un prix de vente total de 22 770 euros HT à 15 € le m². Les deux raccordements de la parcelle vendue à IDF et de cette parcelle seront réalisés simultanément. Le bitume sur l'intégralité de la zone devra ensuite être inscrit au budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, cette vente pour le développement de l'auto-école L'Astrée et la création d'une piste d'entraînement pour permis motos et remorques est adoptée.

M. le Vice-Président informe par ailleurs l'assemblée de son absence de la fin janvier jusqu'à la mi-février, et signale qu'il y aura peut-être besoin de prendre en urgence une décision relative à la vente à l'entreprise STAL TP d'une parcelle sur Champbayard pour qu'elle puisse engager rapidement ses démarches de permis de construire. Il propose, si l'assemblée n'y voit pas d'objection, de donner délégation au Président pour décider de vendre la parcelle si jamais il n'y avait pas de réunion de conseil en février. Si le prochain conseil devait avoir lieu en mars seulement, le dossier risquerait de prendre trop de retard. L'entreprise STAL TP envisage de s'installer sur la quasi-totalité de la partie basse du parc d'activités de Champbayard ; il s'agirait de vendre une première parcelle pour l'installation de bureaux avant de commercialiser 2 autres parcelles par la suite.

M. GOUBY, 1^{er} Vice-Président, tout en reconnaissant qu'il faut en effet parfois aller très vite pour être réactif, souhaite que ce projet puisse être discuté en conseil compte tenu du type d'installation. Le groupe projet y travaille certes mais personnellement il souhaite pouvoir connaître les clauses de la vente et ne se voit pas donner un quitus aujourd'hui.

M. ROCHETTE complète en précisant que la 1^{ère} phase d'installation de l'entreprise n'est pas une installation classée, il s'agit de bureaux. Il estime que pour le reste du projet, partie centrale d'enrobé et partie recyclage, l'assemblée aura tout le temps nécessaire pour l'étudier. Il précisera à l'entreprise, si tel était le cas, que la vente ne sera pas examinée avant le conseil de mars.

M. GOUBY souhaite précisément que l'assemblée ait toute l'information sur ce projet et qu'il soit débattu en conseil en suivant la procédure normale.

A la demande de M. Lucien MOULLIER, conseiller communautaire, M. ROCHETTE précise qu'il était envisagé de ne pas maintenir un conseil en février, compte tenu du peu de points à l'ordre du jour. Sa proposition ce soir visait à faire gagner du temps à l'entreprise et à économiser une réunion à l'assemblée. Une réunion de conseil sera donc proposée en février pour ce dossier.

M. BARTHELEMY souhaite préciser qu'il n'est pas possible pour lui de revenir sur le projet STAL.

M. GOUBY regrette que ce projet n'ait pas été évoqué en conseil, et ne votera pas sur celui-ci en l'état de ses connaissances, il n'est pas contre l'entreprise, mais souhaite que le dossier suive une voie normale. M. MOULLIER partage ce point de vue.

M. Philippe ESSERTEL, Maire de St Sixte, rappelle qu'il ne s'agit que de bureaux dans un premier temps.

M. le Président comprend l'urgence du porteur de projet ; il connaît cette entreprise qu'il est allé voir plusieurs fois. Son projet de développement est une vraie aubaine pour notre territoire et il s'engage à le soutenir et à le faire aboutir. Il ne souhaite surtout pas que cela crée des complications au niveau du conseil et demande que sa présentation se fasse en conseil de février.

A la demande de Mme ELICOT Adeline, il est précisé que le conseil en février serait le 11 mais qu'il pourrait être décalé au 18 pour permettre la présence de M. ROCHETTE. Ce dernier ne souhaite pas qu'il soit perdu plus de temps et préfère que le conseil soit maintenu malgré son absence, le dossier pouvant être présenté quand même. Il précise simplement qu'il a eu un appel de l'entreprise dans l'après-midi, qu'il lui a exposé les délais en évoquant la réunion du soir mais si ce n'est pas possible cela ne lui pose pas problème. Il souligne que l'installation envisagée est identique à celle qu'a visitée le Président à la Talaudière, à savoir une agence de bureaux.

M. le Président confirme son engagement pour la réalisation de ce projet sur notre communauté et souhaite donc que le dossier soit présenté lors d'un prochain conseil.

M. Roland DURRIS, conseiller communautaire pour Trelins, demande donc que le conseil soit convoqué en février pour éviter toutes lourdeurs administratives.

M. GOUBY rappelle qu'il n'a rien contre ce projet qu'il ne connaît pas et qu'en l'état, en tant qu'élu, il ne pourra pas prendre de décision.

Mmes Josiane BALDINI et Michelle JOURJON rappellent qu'il y a eu une réunion en Mairie de Boën pour présenter ce projet.

M. GOUBY rappelle que cette réunion d'information en mairie de Boën était à l'initiative du chef d'entreprise à destination des élus du territoire mais qu'il ne s'agissait pas d'une réunion de travail de la communauté de communes sur le sujet. Il estime qu'on ne peut pas aujourd'hui dire oui à une partie du projet et risquer de dire non à une autre partie si le projet n'est pas étudié dans sa globalité. L'investissement doit être suffisamment conséquent pour le porteur de projet pour que la réflexion ait lieu sereinement pour l'avenir de notre parc d'activités.

M. VERDIER estime en effet que l'intérêt pour l'entreprise est d'installer la centrale d'enrobé et l'unité de recyclage à Boën ; on ne peut pas aujourd'hui accorder une vente de terrain si après on n'est pas d'accord pour le reste du projet. Il estime qu'on est obligé de s'engager sur la globalité dès le départ. Il regrette que le projet n'ait pas été présenté en bureau de communauté de communes mais en mairie de Boën.

M. ROCHETTE rappelant la procédure d'examen des dossiers économie qui sont étudiés en groupe projet et pas en bureau, souligne que ce dossier a déjà été évoqué en groupe projet ; il considère ce soir qu'on ne peut pas dire que ce soit un dossier nouveau. Il regrette que certains puissent penser que les élus peuvent décider à la place des chefs d'entreprise de leur projet d'installation et choisir la vie économique de notre territoire ; ceux-ci doivent dans ce cas prendre sa place. Il a reçu cette entreprise et estime avoir fait son travail de vice-président, le lieu de la réunion n'importe pas à son sens, c'est à l'assemblée de décider ce soir si elle souhaite examiner la demande ou pas. En tout état de cause, il ne se sentira pas responsable de l'évolution de ce projet.

M. le Président conclut donc en réaffirmant qu'il souhaite que cette entreprise puisse s'installer sur notre territoire et être accompagnée dans sa démarche, et que ce dossier soit examiné comme n'importe quel autre projet, il sera donc présenté dans sa globalité en février.

10. Questions diverses

a. Approbation d'un avenant à la convention du programme d'intérêt général PIG Précarités

M. MIOCHE, Vice-Président, propose d'approuver un avenant à la convention initialement adoptée le 11/09/14 pour le PIG départemental pour deux prestations supplémentaires : le diagnostic habitat indigne et l'accompagnement sanitaire et social renforcé, afin d'avoir la possibilité de mobiliser sur bon de commande, ces prestations à des prix négociés dans le cadre du marché passé avec le PACT. Ces prestations seraient entièrement à la charge de la communauté de communes si elles devaient être déclenchées. Elles seront prévues au budget le cas échéant.

L'avenant proposé est approuvé à l'unanimité.

b. Renouvellement adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département de la Loire

M. MIOCHE, Vice-Président, informe l'assemblée que par décision du conseil du 09/02/10 nous avons adopté la solution proposée par le Département de la Loire pour une plateforme de dématérialisation des marchés publics. La convention initiale de partenariat est arrivée à échéance. Le Département propose de renouveler notre adhésion dans les mêmes conditions : gratuité et durée de 5 ans.

Les conditions générales de mise à disposition proposées par le Département de la Loire d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics ont été acceptées à l'unanimité.

c. Annulations redevances ordures ménagères

M. GOUBY, 1^{er} Vice-Président, présente des annulations pour 182 € suite à erreurs matérielles et des admissions en non valeur suite à effacement de dette pour un montant de 754,00 € qui sont approuvées à l'unanimité.

M. le Président informe des prochaines dates de réunion.

Le calendrier proposé pour le vote des budgets est le suivant : bureau finances : jeudi 31/03 - 20h30 et conseil : jeudi 07/04 – 20h30

Des réunions d'information « Réforme territoriale » sont proposées aux agents des communes sur inscription : vendredi 04/03 – 10h-12h et vendredi 18/03 – 10h-12h

A la demande de M. Hubert COUDOUR Cezay, une discussion est engagée sur les indemnités du Maire depuis le 1^{er} janvier 2016 selon que la commune ait plus ou moins de 1000 habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

M. Bernard MIOCHE invite l'assemblée au verre de l'amitié offert par sa commune.